

SECTION

ANIMATEUR

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

CODE : 98 70 00 S20 D1

Cette section a pour finalité de permettre à l'étudiant d'acquérir les savoirs, méthodologies et outils pratiques relatifs à la profession d'animateur.

Plus précisément, elle vise à rendre l'étudiant capable de concevoir et d'évaluer un projet d'animation en situant celui-ci dans le contexte des politiques d'animation socioculturelle et en favorisant l'expression citoyenne de chacun et de l'ensemble des bénéficiaires.

